



Section Responsabilité des élèves	Page 1 de 3
	Date 18 août 2009

Énoncé	<p>Les élèves qui se voient accorder le privilège du transport scolaire doivent se conduire de façon sécuritaire et appropriée lorsqu'ils sont à bord du véhicule. Les élèves qui se comportent de façon inappropriée et non sécuritaire perdront ce privilège, conformément à la procédure sur les mesures disciplinaires (GT-026).</p> <p>Lorsqu'ils sont à bord de l'autobus, les élèves sont tenus de rendre compte de leur comportement à la direction d'école et doivent suivre les directives du conducteur ou de la conductrice d'autobus, lequel ou laquelle représente la direction d'école.</p>
Procédures	<p>Responsabilités des élèves :</p> <ul style="list-style-type: none">• Se présenter à l'arrêt d'autobus au moins cinq minutes avant l'heure d'arrivée prévue de l'autobus car le conducteur ou la conductrice n'attendra pas les RETARDATAIRES;• Toujours se tenir à une distance sécuritaire de la route ou de la rue pendant qu'ils attendent l'autobus;• Respecter la propriété et les biens d'autrui;• Attendre que l'autobus soit complètement arrêté avant de s'avancer pour monter à bord de l'autobus. <p>Responsabilités des élèves à bord de l'autobus :</p> <ul style="list-style-type: none">• Se diriger vers le siège de leur choix ou, le cas échéant, se diriger vers le siège qui leur est assigné à bord de l'autobus et demeurer assis jusqu'à leur destination;• Demeurer assis en tout temps, le corps tourné dans le sens où l'autobus circule, le dos adossé sur le dossier et les jambes placées vers l'avant de l'autobus, aux places qui leur ont été assignées (le cas échéant);• Pour leur propre sécurité pendant le parcours, éviter



Section Responsabilité des élèves	Page 2 de 3
	Date 18 août 2009

	<p>de distraire le conducteur ou la conductrice d'autobus ou de lui parler, sauf en cas d'urgence;</p> <ul style="list-style-type: none">• Éviter de parler fort, de faire du bruit, de se battre, de jurer ou d'utiliser un langage offensant;• Éviter de déclencher des bagarres avec d'autres élèves à bord de l'autobus ou avec le conducteur ou la conductrice d'autobus, de les déranger, de les frapper ou de les mordre;• Éviter de manger, de boire ou de cracher à bord de l'autobus ou de salir l'intérieur de l'autobus;• Éviter de fumer, de boire de l'alcool ou d'utiliser des substances illégales;• Éviter de lancer des objets à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule;• Garder les mains, les jambes et la tête à l'intérieur de l'autobus;• Garder leurs livres, leurs sacs d'école et tout autre objet sur leurs genoux et garder l'allée libre;• Apporter des patins dans l'autobus uniquement s'ils sont dotés de protège-lames et les conserver à l'intérieur d'un sac de transport spécial jusqu'à destination;• Il est interdit d'apporter des animaux, des armes à feu, des couteaux, des explosifs, des fusils à eau et d'autres objets dangereux ou encombrants à bord des autobus scolaires. Dans le cas d'un conflit, le conducteur ou la conductrice d'autobus et la direction d'école décideront si un objet est autorisé ou non à bord d'un autobus, jusqu'à ce que WESTS puissent fournir une décision.• Être responsables de tout dommage causé délibérément à l'autobus;• Monter uniquement à bord de l'autobus qui leur est
--	---



Section Responsabilité des élèves	Page 3 de 3
	Date 18 août 2009

	<p>assigné, et y monter et en descendre uniquement à l'arrêt d'autobus qui leur a été assigné;</p> <ul style="list-style-type: none">• Aider à assurer la sécurité et la propreté de l'autobus;• Apporter tous leurs biens personnels lorsqu'ils quittent l'autobus;• En cas d'urgence, suivre toutes les directives du conducteur ou de la conductrice d'autobus;• Ne jamais intimider d'autres élèves ou le conducteur ou la conductrice d'autobus lorsqu'ils sont à bord du véhicule; <p>Responsabilités des élèves une fois descendus de l'autobus scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none">• Avancer immédiatement de trois mètres (10 pieds) à l'avant du véhicule et attendre le signal du conducteur ou de la conductrice d'autobus avant de traverser la rue;• Toujours marcher à l'avant du véhicule et surveiller la circulation avant de traverser la rue.
Conséquences	<p>Les élèves qui ne respectent pas les règles et les responsabilités décrites ci-dessus peuvent perdre le privilège de voyager à bord d'un autobus scolaire.</p>

Approuvée par motion : CET n° 09-07

Date d'approbation : 20 novembre 2009

Modifiée : 20 novembre 2009

Modification approuvée :